

Fiche technique santé-sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du Produit : **Gasoline with no Oxygenates**
Utilisations : Carburant pour moteurs à allumage commandé conçus à fonctionner avec du carburant sans plomb.

Fabricant/Fournisseur : **Shell Eastern Trading (PTE) Ltd**
 Shell House
 83 Clemenceau Avenue
 Singapore 239920
 Singapore

Téléphone : +65-6384 8000,
Télécopie :

Numéros d'Appel d'Urgence : +44 (0) 151 350 4595

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation : Mélange complexe d'hydrocarbures composé de paraffines, de cycloparaffines, d'hydrocarbures aromatiques et oléfiniques (incluant du benzène à 5 %). Peut aussi contenir plusieurs additifs à une concentration inférieure à 0,1 % v/v chacun. Mélange complexe d'hydrocarbures comprenant des paraffines, des cycloparaffines, des hydrocarbures aromatiques et oléfiniques (y compris, du benzène à un maximum de 3,5 % v/v), avec des nombres d'atomes de carbone principalement dans la plage de C4 à C12. Peut aussi contenir plusieurs additifs à une concentration inférieure à 0,1 % v/v chacun.

Composants Dangereux

Identité chimique	CAS	EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Conc.
Essence, naphtha à faible point d'ébullition	86290-81-5	289-220-8	F+, Xi, T, Xn, N	R12; R38; R45; R46; R63; R65; R67; R51/53	99.00 - 100.00 %

Informations Complémentaires : Contient du benzène, CAS n° 71-43-2. Contient du toluène, CAS n° 108-88-3. Contient de l'Ethylbenzène, CAS n° 100-41-4. Contient du n-Hexane, CAS n° 110-54-3. Contient du Xylène (Isomères mélangés) CAS n° 1330-20-7. Contient du Naphtalène, CAS n° 91-20-3. Contient du Cyclohexane, CAS n° 110-82-7. Contient du Triméthylbenzène (tous les isomères), CAS n° 25551-13-7. Colorants et marqueurs peuvent être utilisés pour indiquer le statut fiscal et empêcher les fraudes.

Fiche technique santé-sécurité

Se référer au chapitre 16 pour le texte complet des expressions R de la CE.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification CE** : Extrêmement inflammable.
Cancérogène, catégorie 2.
Mutagène, catégorie 2.
Toxique pour la reproduction, catégorie 3.
Irritant.
Nocif.
Dangereux pour l'environnement.
- Dangers pour la santé** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Légèrement irritant pour le système respiratoire. Irritant pour la peau. Modérément irritant pour les yeux. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Possibilité d'altération d'organes ou de groupes d'organes après une exposition prolongée ; voir Chapitre 11 pour les détails. Organe(s) Cible : Organes formateurs de sang. Système nerveux périphérique. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Un ou des composants (s) de ce matériau peut (peuvent) causer le cancer. Ce produit contient du benzène qui peut provoquer une leucémie (LAM "leucémie aiguë myéloblastique").
- Signes et symptômes** : Les signes et symptômes d'une irritation de la peau peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou des cloques. Des signes et symptômes d'irritation des yeux peuvent comprendre une sensation de brûlure et une rougeur temporaire de l'œil. Si le matériau pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent comporter une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une congestion de la poitrine, une respiration courte et/ou de la fièvre. L'apparition des symptômes respiratoires peut n'être effective que plusieurs heures après l'exposition. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations d'ébriété, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation poursuivie peut causer un évanouissement et la mort. Une altération des organes formateurs de sang peut être mise en évidence par : a) une fatigue et une anémie (hématies), b) une résistance aux infections diminuée, et/ou des contusions et saignements excessifs (effet des plaquettes). Une altération des périphéries nerveuses peut être mise en évidence par une déficience de la fonction motrice (manque de coordination, marche hésitante ou faiblesse musculaire dans les extrémités et/ou perte de sensation dans les bras et les jambes). Les effets sur le système auditif peuvent inclure une perte

Fiche technique santé-sécurité

	temporaire de l'audition et/ou une perception de sonnerie dans les oreilles.
Dangers physiques et chimiques	: Extrêmement inflammable. Des charges électrostatiques peuvent être générées lors de la manipulation. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. Le liquide s'évapore rapidement et peut s'enflammer, provoquant un incendie spontané, ou une explosion dans un espace confiné.
Effets sur l'environnement	: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Informations Complémentaires	: Ce produit est destiné à une utilisation en système clos uniquement.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation	: Sortir la victime de la zone contaminée pour lui faire respirer de l'air frais. Si la victime ne se rétablit pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel.
Contact avec la peau	: Retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau pendant au moins quinze minutes, et faire suivre d'un lavage à l'eau et au savon, si disponible. En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou d'ampoules, transporter la personne à l'établissement médical le plus près pour des traitements supplémentaires. Lors de l'utilisation de matériel sous haute pression, une injection de produit sous la peau peut arriver. Si des blessures sous haute pression se produisent, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne pas attendre que des symptômes apparaissent.
Contact avec les yeux	: Rincer les yeux avec de l'eau tout en maintenant les paupières ouvertes. Laisser les yeux au repos pendant 30 minutes. En cas de rougeurs, de sensations de brûlure, de vue trouble ou de tuméfaction persistantes, amener la victime au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel.
Ingestion	: Si avalé, ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus près pour des traitements supplémentaires. Si un vomissement se produit spontanément, garder la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'incident, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, une respiration difficile, une congestion thoracique ou une toux ou une respiration sifflante continue.
Instructions pour le Médecin	: Traiter selon les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Dangers Spécifiques	: Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de gaz (fumées) et de particules solides et liquides
----------------------------	---

Fiche technique santé-sécurité

	dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et inorganiques non identifiés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.
Agent extincteur approprié	: Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.
Moyens d'Extinction Déconseillés	: Ne pas utiliser de jets d'eau directement sur le produit en feu, cela pourrait provoquer une explosion de vapeur et propager l'incendie. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter, l'eau détruisant la mousse.
Équipement de protection pour les pompiers.	: Pour s'approcher d'un feu, dans un lieu confiné, porter un équipement approprié de protection comprenant un appareil respiratoire.
Conseils Supplémentaires	: Si le feu ne peut être maîtrisé, évacuer immédiatement. Refroidir les récipients à proximité en les aspergeant d'eau. Si possible, retirer les conteneurs des zones dangereuses. Contient un matériau résiduel aux sites touchés pour empêcher le matériau de s'écouler par les canalisations (égouts), les fossés et les voies d'eau.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer la zone de toute personne non indispensable. Ventiler complètement la zone contaminée. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations en matière de choix d'un équipement de protection individuelle, voir le Chapitre 8 de cette Fiche de Données de Sécurité. Pour des recommandations sur l'élimination du matériau déversé accidentellement, voir le Chapitre 13 de cette Fiche de Données de Sécurité. Dans le cas d'une contamination des sites, il peut être nécessaire de demander conseil auprès d'un spécialiste pour les mesures correctrices à prendre. Assurer la continuité électrique par mise à la masse et à la terre de tous les équipements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures de protection	: La vapeur peut couvrir des distances considérables à la fois au-dessus et en dessous de la surface du sol. Les équipements souterrains (les drains, pipelines, conduits de câbles) peuvent fournir des chemins d'écoulement préférentiels. Ne pas respirer les fumées, les vapeurs. Prendre des mesures pour minimiser les effets sur les eaux souterraines. Contient un matériau résiduel aux sites touchés pour empêcher le matériau de s'écouler par les canalisations (égouts), les fossés et les voies d'eau. Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Éliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié pour éviter une contamination de l'environnement. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précautions contre des
------------------------------	---

Fiche technique santé-sécurité

- décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre).
- Méthodes de Nettoyage.** : Pour les gros déversements liquides (> un baril), transférer par des moyens mécaniques comme un camion-citerne sous vide dans un réservoir de récupération pour récupération ou une élimination sûre. Ne pas nettoyer les résidus avec de l'eau. Retenir comme un déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.
- Pour les petits déversements liquides (< un baril), transférer par des moyens mécaniques dans un container étiqueté et hermétiquement fermé pour la récupération du produit ou une élimination sûre. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer les sols contaminés et l'éliminer sans risques.
- Conseils Supplémentaires** : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire. Prévenir les autorités compétentes si des déversements significatifs ne peuvent être retenus. Les déversements dans la mer doivent être traités selon le Plan d'urgence en cas de pollution engendrée par les navires, comme il est exigé par la convention MARPOL, annexe 1, règle 26.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions Générales** : Eviter de respirer les vapeurs ou le contact avec ce matériau. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Nettoyer à fond après manipulation. Pour des informations sur la sélection des équipements de protection individuelle, voir le chapitre 8 de cette fiche de données de sécurité. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour l'évaluation des risques liés aux conditions locales, afin de faciliter la détermination des contrôles à mettre en place pour garantir une manutention, un stockage et une élimination de ce matériau dans de bonnes conditions de sécurité. Sécher à l'air les vêtements contaminés dans un endroit bien ventilé avant de les laver. Les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures, ne peuvent être décontaminés et doivent être détruits pour empêcher leur réutilisation. Éteindre tous les dispositifs électroniques portables à piles (par exemple les téléphones cellulaires, les récepteurs d'appel et les lecteurs de CD) avant de faire fonctionner la pompe à essence. Éliminer de manière adéquate tout torchon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. Prévenir les épandages accidentels. Pour de plus amples conseils sur la manipulation, le transfert du produit, le stockage et le nettoyage du récipient, consulter le fournisseur. Ne pas utiliser comme solvant de nettoyage ou pour des utilisations autres que comme carburant pour moteur. Ravitaillement en carburant des véhicules et zones d'atelier

Fiche technique santé-sécurité

- automobiles- Eviter d'inhaler les vapeurs et tout contact avec la peau, lors duremplissage ou de la vidange d'un véhicule.
- Manipulation** : Ne pas manger ou boire pendant l'utilisation. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eloigner toute source d'ignition. Eviter les étincelles. Ne jamais siphoner avec la bouche. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Éviter l'exposition.
- Entreposage** : Stockage des fûts et petits conteneurs: Conserver les conteneurs fermés en absence d'utilisation. Les fûts seront correctement gerbés jusqu'à un maximum de 3 de hauteur. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés. Le produit conditionné doit être gardé hermétiquement fermé et entreposé dans une aire de rétention (avec mur de protection) bien ventilée, à l'écart de sources d'inflammation et autres sources de chaleur. Prendre les précautions qui s'imposent lors de l'ouverture de conteneurs scellés, car la pression peut s'accumuler durant le stockage. Stockage en citerne: Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir être utilisés avec ce produit. Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention). Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition. Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des réservoirs de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.
- Transfert de Produit** : Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Limiter la vitesse de circulation dans les conduites durant le pompage pour éviter la production de décharges électrostatiques (≤ 1 m/sec jusqu'à ce que le tuyau de remplissage soit immergé à une profondeur correspondant à deux fois son diamètre, puis ≤ 7 m/sec). Éviter les éclaboussures durant le remplissage. NE PAS UTILISER d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manutention. Attendre 2 minutes après le remplissage du réservoir (pour des réservoirs tels que ceux se trouvant sur les camions citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards. Attendre 30 minutes après le remplissage du réservoir (pour les grands réservoirs de stockage) avant d'ouvrir les trappes ou les regards.
- Matériaux Recommandés** : Pour les conteneurs et revêtements de conteneurs, utiliser de l'aluminium ou de l'acier doux. L'aluminium peut également être utilisé lorsque ce dernier ne présente pas de risque d'incendie inutile. Exemples de matériaux appropriés : le polyéthylène haute densité (HDPE), le polypropylène (PP), et le Viton (FKM), qui ont été spécifiquement testés pour leur compatibilité avec ce produit. Pour les revêtements de récipient, utiliser une peinture époxy à durcisseur aminé. Pour les joints d'étanchéité et les joints statiques, utiliser : du graphite, du PTFE, du Viton A, du Viton B.

Fiche technique santé-sécurité

- Matériaux Déconseillés** : Certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir aux conteneurs ou revêtements de conteneurs en fonction des spécifications de la matière et de l'usage prévu. Exemples de matières à éviter: caoutchouc naturel (NR), caoutchouc nitrile (NBR), caoutchouc éthylène-propylène (EPDM), polyméthacrylate de méthyle (PMMA), polystyrène, polyvinylchloride (PVC), polyisobutylène. Toutefois, certains peuvent convenir comme matières utilisées pour les gants.
- Consignes concernant les récipients** : Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs. Les récipients d'essence ne doivent pas être utilisés pour entreposer d'autres produits. Les conteneurs, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.
- Informations Complémentaires** : S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations locales.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Si la valeur de l'ACGIH (Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée dans ce document, c'est uniquement à titre d'information.

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Produit	Source	Type	ppm	mg/m3	Notation
Essence, naphta à faible point d'ébullition	ACGIH	TWA	300 ppm		
	ACGIH	STEL	500 ppm		
	SG OEL	TWA	300 ppm	890 mg/m3	
	SG OEL	STEL	500 ppm	1,480 mg/m3	
Triméthylbenzène, tous les isomères	ACGIH	TWA	25 ppm		
	SG OEL	TWA	25 ppm	123 mg/m3	
Éthylbenzène	ACGIH	TWA	20 ppm		
	SG OEL	TWA	100 ppm	434 mg/m3	
	SG OEL	STEL	125 ppm	543 mg/m3	
n-hexane	ACGIH	TWA	50 ppm		
	ACGIH	SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
Benzène	SG OEL	TWA	50 ppm	176 mg/m3	
	ACGIH	TWA	0.5 ppm		
	ACGIH	STEL	2.5 ppm		
	ACGIH	SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
	SG OEL	TWA	1 ppm	3.18 mg/m3	

Fiche technique santé-sécurité

	SHELL IS	TWA	0.5 ppm	1.6 mg/m ³	
	SHELL IS	STEL	2.5 ppm	8 mg/m ³	
Toluene	ACGIH	TWA	20 ppm		
	SG OEL	TWA	50 ppm	188 mg/m ³	
Xylène	ACGIH	TWA	100 ppm		
	ACGIH	STEL	150 ppm		
	SG OEL	TWA	100 ppm	434 mg/m ³	
	SG OEL	STEL	150 ppm	651 mg/m ³	
Cyclohexane	ACGIH	TWA	100 ppm		
	SG OEL	TWA	300 ppm	1,030 mg/m ³	
Naphthalene	SG OEL	TWA	10 ppm	52 mg/m ³	
	SG OEL	STEL	15 ppm	79 mg/m ³	
	ACGIH	TWA	10 ppm		
	ACGIH	STEL	15 ppm		
	ACGIH	SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.

Informations Complémentaires : SHELL IS est la Norme Interne de Shell. Risque de pénétration percutanée. Cette indication précise qu'une exposition significative peut également se produire par absorption du liquide à travers la peau ou absorption de vapeurs via les yeux ou les muqueuses.

Indice Biologique d'Exposition (IBE) - Voir référence pour de plus amples informations

Produit	Déterminant	Durée de l'échantillonnage	Indice biologique d'exposition	Référence
Benzène	Acide S-Phénylmercapturique in Créatinine urinaire	Temps d'échantillonnage : Fin de quart.	25 µg/g	ACGIH BEL (01 2010)
	Acide t,t-muconique in Créatinine urinaire	Temps d'échantillonnage : Fin de quart.	500 µg/g	ACGIH BEL (01 2010)
n-hexane	Hexane-2,5-dione, sans hydrolyse in Urine	Temps d'échantillonnage : Fin de quart à la fin de la semaine de travail.	0.4 mg/l	ACGIH BEL (01 2010)

Fiche technique santé-sécurité

Toluene	toluène in Urine	Temps d'échantillonnage : Fin de quart.	0.03 mg/l	ACGIH BEL (01 2010)
	toluène in Sang	Temps d'échantillonnage : Avant le dernier quart de la semaine de travail.	0.02 mg/l	ACGIH BEL (01 2010)
	o-crésol, avec hydrolyse in Créatinine urinaire	Temps d'échantillonnage : Fin de quart.	0.3 mg/g	ACGIH BEL (01 2010)
Éthylbenzène	Somme des acides mandélique et phénylglyoxylique in Créatinine urinaire	Temps d'échantillonnage : Fin de quart à la fin de la semaine de travail.	0.7 g/g	ACGIH BEL (01 2010)
	Éthylbenzène in Dernière portion d'air expiré	Temps d'échantillonnage : Non critique.		ACGIH BEL (01 2010)
Xylène	acides méthylhippuriques in Créatinine urinaire	Temps d'échantillonnage : Fin de quart.	1.5 g/g	ACGIH BEL (01 2010)
Naphthalene	1-Hydroxypyrene, avec hydrolyse (1-HP) in Urine	Temps d'échantillonnage : Fin de quart à la fin de la semaine de travail.		ACGIH BEL (2008)

Produit	Source	Désignation De Risque
---------	--------	-----------------------

Essence, naphta à faible point d'ébullition	ACGIH	Carcinogène animal confirmé avec applicabilité à l'homme inconnue.
Benzène	ACGIH	Carcinogène humain confirmé.
Toluene	ACGIH	Non classifiable comme carcinogène humain.

Fiche technique santé-sécurité

Xylène	ACGIH	Non classifiable comme carcinogène humain.
Naphthalene	ACGIH	Non classifiable comme carcinogène humain.

- Contrôles de l'Exposition** : Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielle. Sélectionner les contrôles après évaluation des risques au niveau local. Les mesures appropriées comprennent : Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition. Une ventilation des gaz d'échappement locale est conseillée. Bains d'oeil et douches d'urgence.
- Équipement de protection individuelle** : L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes nationales recommandées. Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection individuelle.
- Protection Respiratoire** : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil de protection pour la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple là où les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il y a un risque de manque d'oxygène ou que l'espace est confiné) utiliser un appareil respiratoire sous pression approprié. L'équipement de protection respiratoire et son utilisation doivent être conformes aux réglementations locales.
- Protection des Mains** : L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, p. ex., la fréquence et la durée des contacts, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. Choisir des gants testés selon une norme pertinente (par ex., EN374 en Europe, F739 aux États-Unis). En cas de contact prolongé ou répété fréquent, des gants nitrile peuvent convenir. (Temps de pénétration > 240 minutes.) Pour assurer une protection contre un contact/des éclaboussures

Fiche technique santé-sécurité

	accidentel(les), des gants en Néoprène, PVC peuvent convenir.
Protection des yeux	: Lunettes de protection contre les éclaboussures de substances chimiques (lunettes monobloc de protection contre les substances chimiques). Homologué à la Norme UE EN166
Vêtements de Protection	: Gants/gants à manchons, bottes et tablier résistants aux substances chimiques (dans le cas de risques de projections).
Méthodes de Contrôle	: Il peut être requis de surveiller la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le milieu de travail général pour confirmer la conformité avec une LEMT et la convenance des moyens de contrôle de l'exposition. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.
Contrôles de l'exposition Environnementale	: Les consignes locales sur les limites d'émission des substances volatiles doivent être observées lors du rejet de l'air extrait contenant des vapeurs.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Jaune pâle. Jaune paille. Liquide.
Odeur	: Hydrocarbure.
pH	: Données non disponibles
Point d'ébullition initial et plage de température d'ébullition	: 25 - 210 °C / 77 - 410 °F
Point d'éclair	: < -40 °C / < -40 °F
Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: 1 - 8 %(V)
Température d'auto-inflammation	: > 250 °C / 482 °F
Pression de vapeur	: 300 - 900 hPa à 37.8 °C / 100.0 °F
Poids spécifique	: 0.72 - 0.775
Masse volumique	: 0.72 - 0.775 g/cm ³ à 15 °C / 59 °F
Solubilité dans l'eau	: Négligeable.
Solubilité dans d'autres solvants	: Données non disponibles
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: 2 - 7
Viscosité dynamique	: Données non disponibles
Viscosité cinématique	: 0.5 - 0.75 mm ² /s à 40 °C / 104 °F
Densité de vapeur (air=1)	: Données non disponibles
Autres informations	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation (nBuAc=1)	: Données non disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	: Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à Éviter	: Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres sources d'ignition.

Fiche technique santé-sécurité

Matières à Éviter	: Agents oxydants forts.
Produits de Décomposition Dangereux	: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique est hautement dépendante des conditions. Un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz atmosphériques, y compris le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et d'autres composés organiques seront dégagés lorsque le produit subira une combustion ou une dégradation oxydative ou thermique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations à propos des effets toxicologiques

Base d'Évaluation	: L'information fournie est basée sur des données relatives au produit, ainsi que sur la connaissance des composés et de la toxicologie de produits similaires.
Toxicité Orale Aiguë	: Faible toxicité: LD50 >2000 mg/kg , Rat Faible toxicité: LD50 > 5000 mg/kg Une aspiration dans les poumons s'il(elle) est ingéré(e) ou vomie(e) peut provoquer une pneumonie chimique qui peut être mortelle.
Toxicité Dermique Aiguë	: Faible toxicité: LD50 >2000 mg/kg , Rat Faible toxicité: LD50 > 5000 mg/kg
Toxicité Aiguë par Inhalation	: Faible toxicité: LC50 >5 mg/l / 4.00 h, Rat Faible toxicité en cas d'inhalation. Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des étourdissements et des nausées ; une inhalation poursuivie peut entraîner un évanouissement et/ou la mort.
Irritation de la Peau	: Irritant pour la peau.
Irritation des Yeux	: Modérément irritant pour les yeux (mais insuffisant pour classer).
Irritation des Voies Respiratoires	: D'après l'expérience humaine, l'inhalation de vapeurs ou brouillards peut provoquer des sensations de brûlure passagères au niveau du nez, de la gorge et des poumons.
Sensibilisation	: Non sensibilisant pour la peau.
Doses Répétées de Toxicité	: Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'humain. Organes formateurs de sang : une exposition répétée affecte la moelle osseuse. (Benzène) Système nerveux périphérique : une exposition répétée provoque une neuropathie périphérique chez l'animal. (n-hexane)
Mutagénicité	: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. (Benzène) Des études de mutagénicité sur l'essence et des flux de mélange d'essence ont donné des résultats principalement négatifs.
Cancérogénicité	: Cancérigène humain connu. (Benzène) Provoque la leucémie. (Benzène) Les souris qui ont été exposées à ce produit et l'ont inhalé ont

Fiche technique santé-sécurité

Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement	<p>eu destumeurs du foie, qui ne sont pas considérées comme pertinentes pour les humains.</p> <p>: Provoque une foetotoxicité à des doses materno-toxiques. (Toluène)</p>
Informations Complémentaires	<p>Provoque des effets indésirables sur le fœtus, sur la base d'études chez l'animal. (Toluène)</p> <p>De nombreuses études de cas impliquant un abus pendant la grossesse indiquent que le toluène peut provoquer des anomalies congénitales, un retard de croissance et des difficultés d'apprentissage. (Toluène)</p> <p>: Une exposition à de très fortes concentrations de produits similaires a été associée à des irrégularités des rythmes et à des arrêts cardiaques.</p> <p>Des expositions prolongées et répétées à de fortes concentrations ont entraîné une perte auditive chez le rat. L'interaction entre un abus de vapeurs de solvants et le bruit au sein de l'environnement de travail peut provoquer une perte auditive. (Toluène)</p> <p>Une intoxication aux vapeurs a été associée à des lésions aux organes et à la mort. (Toluène)</p> <p>Peut provoquer un SMD (syndrome myélodysplasique). (Benzène)</p>

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Base d'Évaluation	<p>: Les carburants sont typiquement raffinés à partir de mélanges provenant de plusieurs trains de raffinerie. Des études écotoxicologiques ont été réalisées sur une variété de mélanges hydrocarbonés et de trains mais pas ceux contenant des additifs. Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.</p>
Toxicité Aiguë	<p>: Toxique: LL/EL/IL50 1-10 mg/l (pour les organismes aquatiques) (LL/LE50 exprimés comme la quantité nominale de produit nécessaire pour préparer un extrait aqueux test).</p>
Mobilité	<p>: Flotte sur l'eau. S'évapore en un jour, à partir de l'eau ou de la surface du sol. D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines. Comprend des composants volatils</p>
Persistence / Dégradabilité	<p>: Les principaux composants sont supposés intrinsèquement biodégradables. Les composants volatils s'oxyderont rapidement dans l'air par réaction photochimique.</p>
Bioaccumulation	<p>: Comprend des composants qui peuvent former une bioaccumulation</p>
Autres effets négatifs	<p>: Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affecter le transfert d'oxygène et nuire aux organismes.</p>

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS

Élimination du Produit	<p>: Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets</p>
-------------------------------	--

Fiche technique santé-sécurité

- est responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du produit généré pour déterminer la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise spécialisée agréé/e. La compétence du collecteur ou de l'entreprise spécialisée doit être établie au préalable. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas se débarrasser des fonds d'eau dans les réservoirs en les laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.
- Emballage Souillé** : Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer au récupérateur de fûts ou de métaux. Ne pas polluer le sol, l'eau ni l'environnement avec le récipient à déchets.
- Législation locale** : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Terre (selon la classification ADR) : réglementé**

Catégorie : 3
 Groupe d'emballage : II
 Identification de danger n° : 33
 N° de matière : 1203
 Etiquette de danger (risque primaire) : 3
 Désignation du produit : ESSENCE
 Dangereux pour l'environnement : Oui.

IMDG

Numéro d'identification : UN 1203
 Désignation du produit : GASOLINE
 Catégorie / Division : 3
 Groupe d'emballage : II
 Marque Polluant marin: Oui.

IATA (des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer)

N° de matière : 1203
 Désignation du produit : Gasoline
 Catégorie / Division : 3

Fiche technique santé-sécurité

Groupe d'emballage	:	II
Informations Complémentaires	:	Les règles MARPOL s'appliquent pour toute expédition maritime en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Classification CE	:	Extrêmement inflammable. Cancérogène, catégorie 2. Mutagène, catégorie 2. Toxique pour la reproduction, catégorie 3. Irritant. Nocif. Dangereux pour l'environnement.
Symboles CE	:	F+ Extrêmement inflammable. T Toxique. N Dangereux pour l'environnement.
Phrases de risque CE	:	R12 Extrêmement inflammable. R38 Irritant pour la peau. R45 Peut provoquer le cancer. R46 Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Conseils de prudence	:	S2 Conserver hors de portée des enfants. S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout. S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette si possible). S53 Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité. S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Composants déclencheurs de classification	:	Contient de l'essence, du naphta à bas point d'ébullition, non spécifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations Complémentaires	:	Questo documento contiene importanti informazioni riguardanti la sicurezza dello stoccaggio, della manipolazione e dell'uso del prodotto. Les informations contenues dans le présent document doivent être portées à l'attention de la personne assumant le rôle de conseiller dans votre organisation pour toutes les questions concernant la sécurité.
-------------------------------------	---	--

Fiche technique santé-sécurité

Phrase(s) R

R12	Extrêmement inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R45	Peut provoquer le cancer.
R46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Numéro de version de la : 1.0

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité valide à partir du : 19.07.2011

(date)

Révisions de la Fiche de données de sécurité : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique un amendement par rapport à la première version.

Utilisations et**Restrictions**

: Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.
Ce produit ne doit pas être utilisé comme solvant ou agent de nettoyage; pour l'éclairage ou raviver des feux ; comme nettoyant pour la peau.
Ce produit est destiné aux applications automobiles et n'est pas prévu pour les applications aéronautiques.

Distribution de FDS

: Les informations de ce document pourront être mises à la disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.

Avis

: LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LE DOMAINE OU LES DOMAINES DE LA SANTE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.